

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2024-2025

ÉCOLE : École secondaire David-Saint-Jacques

EN DATE DU : 2024-11-07

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2025

À RÉVISER ET AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2024

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Charlotte Beim

Nom de la direction de l'école : Naima Boufor

Membre du personnel enseignant : Marjolaine Lenoir et Caroline Hébert-Lepipas

Membre du personnel non-enseignant : Maiwenn Le Beherc

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Swann Paradis

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Zangue Kouambo, Mireille

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Mylena Vallée

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d' « intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

NAVIGATION DU GABARIT :

[Stratégies en matière d'éducation, de sensibilisation et de communication.](#)

[Stratégies de prévention en matière d'intimidation.](#)

[Stratégies d'intervention et de soutien en matière d'intimidation.](#)

[Signalement des actes d'intimidation.](#)

[Rôles.](#)

[Ressources pour les parents.](#)

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
Formation SCP (Soutien au comportement positif)	Le personnel ciblé est formé (2 personnes) en plus des 5 personnes formés l'année passée	- Formateurs des écoles sécuritaires et bienveillantes Membre du personnel participant	26 septembre 2024
Construire les bases de l'approche réparatrice par l'emploi des cercles de communication en salle de classe lors de la présentation des valeurs de mois	- Les élèves démontrent une connaissance des pratiques réparatrices.	Personne de l'école	Le début de chaque mois
Enseignement explicite des élèves sur le chemin de la paix en présentant la formule du chemin, les questions et par la mise en pratique des situations fictives.	- Les élèves utiliseront le chemin de la paix	Personne de l'école	Le 1 ^{er} semestre
Enseignement de l'unité des droits de la personne en 7 ^e et 8 ^e	- Les élèves vont exposer leurs productions à leurs pairs	Personnel enseignant de 7 ^e et 8 ^e	Septembre octobre
Enseignement des modules de littératie de santé mentale	- Les élèves vont mieux comprendre les enjeux qui entourent la santé mentale	La travailleuse en santé mentale et le personnel enseignant	décembre

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
----------------------	--------------------------------	------------------------	------------

<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation aux élèves de l'école :</p>			
<p>Présentation aux élèves de l'école pour expliquer la politique de l'école en matière d'intimidation lors d'un rassemblement en présentant le code de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer les différentes formes d'intimidation; - Expliquer le rôle des élèves dans des situations d'intimidation. Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité; - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire ou à un adulte de confiance - Faire la promotion des organismes externes pour venir en aide aux élèves; - Expliquer les initiatives de l'école pour prévenir l'intimidation à l'école cette année. - Fournir l'affiche fait par l'équipe de santé mentale : « Quand ça ne va pas il y a des gens pour toi » 	<p>Tout le personnel et les élèves de l'école ont vu la présentation de la rentrée scolaire Les affiches ont affichés à l'école</p>	<p>Direction et direction adjointe</p>	<p>5 septembre</p>
<p>Club d'alliance pour donner aux élèves un forum ouvert de discuter des sujets en lien avec la communauté LGBTQ2+</p>	<p>Les élèves développent des qualités de leadership et le sentiment de bien-être et d'appartenance à l'école</p>	<p>Les élèves et le membre personnel responsable</p>	<p>Rencontre pendant le dîner une fois par semaine</p>
<p>Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation au personnel de l'école :</p>			

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation autonome : Formation obligatoire - violence en milieu de travail Formation du personnel sur les incidents violents; ➤ Revue du guide Violence au travail dans les conseils scolaires : un guide de la loi; ➤ Revue de la politique du Conseil sur la violence au travail ➤ Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école; ➤ Présentation du plan de prévention à l'ensemble du personnel de l'école et mise à jour lors de la journée pédagogique du mois de novembre et revue de la NPP 144.; ➤ Affichage du PPIMI dans le salon du personnel de l'école ou le partager dans le TEAMS/OneNote/SharePoint de l'école pour qu'il soit accessible par les membres du personnel de l'école. ➤ Formation « racisme contre les noires » <ul style="list-style-type: none"> ○ Une capsule sur l'humilité culturelle ○ Une capsule sur l'histoire du racisme au canada ○ Une capsule sur les micro-agressions ○ Une capsule sur le racisme systémique. 	<p>Formation lors de la journée pédagogique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources Humaines - Membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance dans l'école - Direction 	<p>1 octobre</p> <p>25 octobre</p> <p>22 novembre</p>
Communication à l'intention des parents :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du plan de prévention (PPIMI) lors de la rencontre avec le conseil d'école; ➤ Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école; 		<p>Direction</p>	<p>27 novembre</p> <p>6 novembre</p>

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). ➤ L'atelier «La cybersécurité auprès des jeunes expliquée aux parents 		Les écoles sécuritaires et bienveillantes	9 octobre
---	--	---	-----------

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>S'engager dans le projet: la promesse Viamonde passeport vers l'apprentissage socioémotionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ateliers Parcours Viamonde en ASE: Plateforme Moozoom ➤ Atelier BRAVE pour les parents 	Le nombre de parents participants aux ateliers	Le conseil scolaire et la direction	<p>6 novembre 2024</p> <p>20 novembre 2024</p>
<p>Promotion du code de vie de l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le code de vie présenté la première semaine dans chaque classe 	- Le code de vie est affiché dans les classes.		De septembre à juin 2025

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer la politique des appareils mobiles en salle de classe ➤ Expliquer la politique de vapotage ➤ Une matrice est enseignée par semaine et ensuite ré-enseigné au besoin. ➤ Matrices à rajouter : musculation, sortie/voyage et assemblé-conférenciers. ➤ Annonces à la radio scolaire, affiches visuelles et projection sur la chaîne télé DSJ. ➤ Référentiel/affiche en salle de classe et dans l'école sur le code de vie ou les règles de la classe; ➤ Présentation des matrices. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de la classe sont affichées dans la classe. - Les affiches d'interdiction de cellulaire sont affichées dans les classes et dans les espaces communes - Matrices sont affichées à divers endroits dans l'école. - Les matrices sont enseignées, modélisées et affichées dans les lieux désignés selon un horaire déterminé par l'équipe SCP climat scolaire et bien-être.: chaque vendredi sur notre télé scolaire. 		
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du conseil scolaire Viamonde.			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Activités en salle de classe sur la citoyenneté numérique selon le curriculum de français de la 7^e à la 9^e année</p> <p>Atelier de cybersécurité pour 7^e, 8^e et 9^e</p>	<p>Les élèves comprendront davantage les enjeux de sécurité sur le web</p>	<p>Conseillère des écoles sécuritaires et le personnel enseignant</p>	<p>22 octobre</p>
<p>Atelier de sensibilisation de la lutte contre la traite sexuelle</p>	<p>Les élèves seront sensibilisés des dangers qui entourent la traite sexuelle</p>	<p>Conseillère des écoles sécuritaires et le personnel enseignant</p>	<p>21 novembre</p>
<p>Atelier de sensibilisation à la santé mentale : atelier « Être la »</p>	<p>Les élèves seront outillés pour appuyer leurs pairs en situation de détresse</p>	<p>Animateur de Jack.org</p>	<p>29 novembre</p>

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur :

L'équité et l'inclusion :

- **Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques :**
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le Teams de l'éducation autochtone;
 - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);
 - Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire; -
 - Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones (le 21 juin);
- **Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement :**
 - Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
 - Encourager la réflexion, les questions; Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels
 - Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
 - Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
 - Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
 - Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
 - Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;

- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;

➤ **Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves :**

- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle;
- Participation aux activités de le FESFO comme notre petit forum.

➤ **Organiser des journées décloisonnées au niveau de l'école pour des occasions comme :**

- Journée multiculturelle;
- Déjeuner communautaire;
- Célébration d'Halloween;
- La célébration du solstice d'hiver;
- Soirée poutine;
- La soirée des étoiles de basket-ball;
- La journée du drapeau franco-ontarien;
- La semaine de francophonie.

➤ **Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles :**

- Clubs de sports: soccer, basket-ball, volley ball, Badminton, Golf , natation, Cross Country,..
- Comité d'alliance;
- Club de music;
- Club de lecture;
- Club de débat;
- Club éco école;
- Club de mathématiques;
- Club de devoirs;
- Club d'impro;
- ...

- **Participation aux activités offertes par des organismes externes :**
 - **FESFO**

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2025, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2025, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève; • Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe; • Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire; • Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; • Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences 	Offrir de l'appui au besoin	Le personnel de l'école et des intervenants externes au besoin	Au besoin

<p>réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des sessions de modélisation des comportements pour savoir comment réagir aux gestes d'intimidation; • Créer un environnement sécuritaire pour l'élève; • Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu; • Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; • Appel à la police. • Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Jeunesse, j'écoute ✓ Tel-jeunes; ✓ LGBTQ Youth LINE; ✓ Black Youth Helpline; ✓ +FORT-application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; ✓ Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures). 			
<p>➤ Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer un espace de parole sécurisé. ○ Sensibiliser aux impacts de l'intimidation ○ Encourager les témoins à signaler ○ Fournir des outils pour intervenir en toute sécurité ○ Encourager l'empathie et l'entraide. ○ Donner des repères pour différencier les comportements. ○ Mettre en place des cercles de réparation 	<p>Le nombre de signalement des situations d'intimidation augmente</p>	<p>Le personnel de l'École et les parents</p>	<p>au besoin</p>

<p>➤ Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Élaborer un plan d'intervention; ○ Élaborer un plan de soutien du comportement (déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève); ○ Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles; ○ Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices (<i>pour les écoles qui adoptent une culture réparatrice proactive au préalable</i>); ○ Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu; ○ Appel à la police. ○ Référer l'élève vers des organismes comme : <ul style="list-style-type: none"> • Tel-jeunes; • LGBTQ Youth LINE; • Black Youth Helpline; • +FORT -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation; • Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits (24 heures) 	<p>Le nombre de situations d'intimidation augmente diminue</p>	<p>Le personnel de l'École et les parents</p>	<p>au besoin</p>
<p>Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2025, les membres du personnel de l'école utiliseront l'approche réparatrice et seront en mesure d'intervenir en fonction du tableau décisionnel</p>			
<p>Stratégies/Activités</p>	<p>Indicateurs/Résultats attendus</p>	<p>Personnes responsables</p>	<p>Échéancier</p>

Utilisation de cercles réparateurs à la suite de situations conflictuelles pour la réparation et la réintégration.	Affiches visibles avec les questions réparatrices.	Personnel de l'école	Durant l'année
Utilisation du chemin de la paix ou des cercles réparateurs pour résoudre des conflits Interventions en fonction du tableau décisionnel de l'école. ProgressionEtTableauDécisionnel-GestionDesComportementsDesÉlèves-2023.pdf	Affiches visibles et accessibles du chemin de la paix.	Personnel de l'école	Durant l'année

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aller voir un adulte de confiance. ➤ Dénoncer les actes en utilisant : ➤ Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. <p>➤ Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler 	<p>Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ À notre école nous avons : <ul style="list-style-type: none"> • Le registre d'incident pour le personnel : • L'outil de dénonciation d'intimidation pour les élèves : <p>Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la

les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;

- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145 et les Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident.

nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des actes d'intimidation ainsi que des élèves s'y livrant, et les informer :
 - de ce qui s'est produit;
 - du préjudice subi par l'élève;
 - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident;
 - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident;
 - La direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.

Suspension et renvoi :

Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe. [Directives administratives no 3,204-STRATÉGIE POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES](#)

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- **Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation.**

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2025;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil

La direction :

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;

- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation